

# *Echebrune*



Bulletin

Municipal

N°6

*Janvier 2023*



## LE MOT DU MAIRE

**Bonne et heureuse Année 2023 à vous toutes et à vous tous ! Avec l'ensemble du Conseil Municipal je vous souhaite la santé et la réalisation de vos vœux les plus chers.**

*Notre ambition pour Echebrune est double :*

- donner un cadre de vie agréable sans être luxueux,*
- conforter une identité que les habitants peuvent s'approprier*

*Pour notre commune, 2022 aura été l'année de la poursuite de nos projets, pas forcément sur le rythme souhaité car, dans notre domaine comme dans d'autres, « tout est compliqué » : les normes augmentent, les contraintes réglementaires aussi, les aides financières diminuent, les interlocuteurs sont difficiles à joindre (malgré le texto et le courriel), les entreprises cherchent des salariés lorsqu'elles sont surchargées de travail. Au final les délais s'allongent et les calendriers prévisionnels sont vite dépassés !*

*Cela ne saurait entraver notre volonté de poursuivre nos projets en s'armant d'opiniâtreté et de patience. L'année qui commence ne changera pas ce constat. Comment faire en sorte que les habitants s'identifient à leur commune ? Pas facile en cette époque où le mode de vie et l'évolution des mentalités et des techniques tendent à privilégier l'individualisation. En outre, la dispersion de la commune entre plusieurs villages et écarts ne facilite pas à forger une identité dans laquelle tout habitant se reconnaît. D'autant que la vie associative est quelque peu réduite avec le seul Comité des Fêtes, bien décidé cependant à reprendre de l'activité.*

*En attendant, pour créer ce lien, nous nous appliquons à utiliser divers moyens d'information et à organiser des événements ponctuels. L'application « Panneau Pocket » permet une information quasi instantanée sur des événements majeurs et significatifs ; nous comptons 205 « abonnés ». Le site est la vitrine permanente et plus approfondie de l'actualité de notre commune. Le repas des Aînés continue à garder le lien avec les anciennes générations. La soirée « Bienvenue » est l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants et les parents des bébés nés depuis 2020.*

*Car c'est là la bonne nouvelle – de jeunes couples s'installent à Echebrune qui compte ces trois dernières années 14 naissances dont 8 en 2022 ! Sans vouloir se projeter trop loin, c'est le signe d'un dynamisme qui se traduira dans les effectifs scolaires. L'école est le seul service public encore présent sur la commune. Ses effectifs sont en hausse : avec Biron, nous sommes passés de 34 à 39 élèves cette année. D'où notre volonté d'apporter tout le soin nécessaire aux investissements des écoles et de garantir des services à faible coût mais de qualité pour la cantine et la gratuité pour la garderie.*

*Nous sommes cependant conscients de nos limites financières du fait de la diminution des aides et de l'évolution des coûts. Nous maîtriserons donc nos projets et nos actions pour que les impôts locaux restent à leur niveau pour la part qui est la nôtre.*

*Bonne et heureuse Année !*

Christian Lavalette

# L'atelier Municipal

Le chantier de l'atelier a pu enfin démarrer le 27 novembre par le terrassement.

À partir de mi-janvier, les travaux vont se poursuivre pour se terminer à l'automne.

Le coût TTC : 300 000 € - Subvention du Département : 81 000 €.

- Travaux dont terrassement (51 000 €) et gros oeuvre (80 000€) : 264 000 €.

- Honoraires d'architecte : 25 000 €

- Etudes et assurances : 11 000 €.



# Voirie

L'essentiel des travaux a été réalisé au début de l'année 2022. Le « point à temps » (gravillonnage des parties les plus endommagées 7 600 €), la réfection et la création de chemins d'exploitation agricole (31 680 €) ont été réalisés à l'automne.

Pour ceux-ci, l'Association Foncière d'Echebrune a participé pour moitié considérant qu'ils sont quasi exclusivement utilisés par les viticulteurs.

Par suite des intempéries, la réfection de la rue du Calvaire (Echebrune) a été réalisée en décembre ; celle de la rue du Pérat (Figers) est prévue en janvier 2023.



Au total, près de 140 000 € sont consacrés à la voirie.

# Crédits voirie 2022

	€ TTC
Report 2021	49 920
Crédits 2022	50 000
	<b>99 920</b>

Solde disponible : 6 067

	€ TTC
<b>Programme 2021 modifié</b>	<b>53 459</b>
Rue de la Cigogne 1-2	27 420
Rue de la Clie	16 806
Rue de la Prairie 1-2	6 257
Route de Chasseuil virage	2 976
<b>BP 2022</b>	<b>19 020</b>
Rue du Pérat	6 120
Rue du Calvaire	10 800
Rue Joséphine	2 100
<b>Opérations 2021 payées 2022</b>	<b>7 798</b>
Rue Font Morte	4 258
Rue du Château d'Eau	2 100
Voirie maisons	1 440
<b>Autres opérations</b>	<b>9 628</b>
Usson-limite Coulonges	5 520
Accès pompiers Temple	1 228
Figers rue de la Boulangerie	2 880
<b>Plateformes conteneurs</b>	<b>3 948</b>
Figers (2 sites)	2 388
Usson	1 560

## Chemins d'exploitation agricole 2022

	€ HT	€ TTC
Peurit	13 500	
Mortier	6 150	
La Cabane	6 750	
	26 400	31 680
Participation de l'Association foncière	13 200	
<b>Commune</b>		<b>18 480</b>



# Où en sont les autres projets ?

## **Parvis de l'église**

Il est peu dire que ce dossier connaît un cheminement d'une grande lenteur. Après les fouilles réalisées sur la période septembre-décembre 2021, il fallait attendre l'avis du Service Régional Archéologique.

Celui-ci a été donné le 1<sup>er</sup> septembre 2022. En conséquence il revient à l'architecte de modifier son projet compte tenu des nouvelles contraintes. Saisi mi-septembre, malgré de nombreuses relances, le dossier est en « recalage » (21 novembre) et donc toujours en étude...

## **Défense extérieure contre l'incendie**

Les critères stricts initiaux seraient en cours de ré-étude. Sur la base de ceux en vigueur en novembre, la commune devrait s'équiper de réserves (bâches ou citernes) pour un coût total de 150 000 €.

L'aide de l'État à 60 % et du Département à 20 % devait permettre de réaliser cet ambitieux programme. Si cela a été le cas pour notre première demande concernant Figers (Coût : 20 000 € - Subvention 15 000 €), réalisée en décembre, notre seconde demande pour Rouchave n'a pas été acceptée pour insuffisance des crédits d'État.

Compte tenu du coût de l'opération identique à celui de Figers la commune n'est pas en mesure de la concrétiser. Nous sommes invités à représenter notre dossier en 2023... À moins qu'une nouvelle réglementation allège le fardeau des communes !



# Patrimoine et cadre de vie

## **Les abords du Temple**

Le projet de « verger » se concrétise : quatre arbres fruitiers ont été plantés le 1<sup>er</sup> décembre derrière le Temple. Il s'agit d'un pêcher, d'un prunier, d'un pommier et d'un poirier. Ils sont alignés pour faire écran et placés pour permettre aux pompiers d'accéder aux installations.

L'érable planté au mois de mars a souffert pendant l'été, nous attendons de voir s'il reprendra au printemps. L'arbre de Judée tient encore. Des pensées remplacent les géraniums dans le grand timbre, un pied de bruyère a été mis dans le petit timbre.

Un banc simple et rustique (en matériaux de récupération) a pris place dans le petit jardin carré. L'entrée du Temple (allée sous porche) est très abîmée surtout du côté droit, une consolidation est souhaitable.





***La commune et son passé :  
souvenirs de la vie d'autrefois***

***Promenades et découverte du patrimoine***

Nous espérons reprendre les marches en groupe, des volontaires réfléchissent à des itinéraires d'environ 8 km (deux heures) en partant de la commune. Nous relancerons les personnes présentes à la marche du Patrimoine en 2020 et nous ferons une information sur Panneau Pocket. Vous pouvez aussi contacter la Mairie si vous souhaitez nous rejoindre.

Nous nous intéressons à la mémoire des Echebrunois, aux archives et aux souvenirs de famille, à tout ce qui peut évoquer et faire revivre un passé pas si lointain qui risque de nous échapper. Le projet n'est pas limité aux « anciens », contactez-nous si vous avez envie de participer aux recherches. Des rencontres seront organisées, sans formaliser, nous verrons bien ce qui en ressort. Merci pour votre aide. À bientôt !



# Information et communication

## ***Nous sommes connectés, Echebrune est en ligne !***

L'année 2022 a vu une grande avancée dans la communication au sein de notre commune. Evidemment nous continuerons à distribuer les Bulletins Municipaux et les feuilles d'information dans vos boîtes aux lettres, mais le numérique s'impose également et nous devons être à la hauteur.

## ***Le site web [www.echebrune17.fr](http://www.echebrune17.fr), pour tout savoir***

Lancé en juin 2022, ce site vous donne beaucoup d'informations sur la vie à Echebrune. La plupart des communes autour de nous ont créé leurs sites. Parmi eux le nôtre fait bonne figure, nous espérons qu'il reflète bien la spécificité d'Echebrune tout en lui donnant un rayonnement bien au-delà de son territoire. Le site est déjà étoffé mais il continue à évoluer et à s'enrichir, vos observations et vos contributions seront très appréciées.

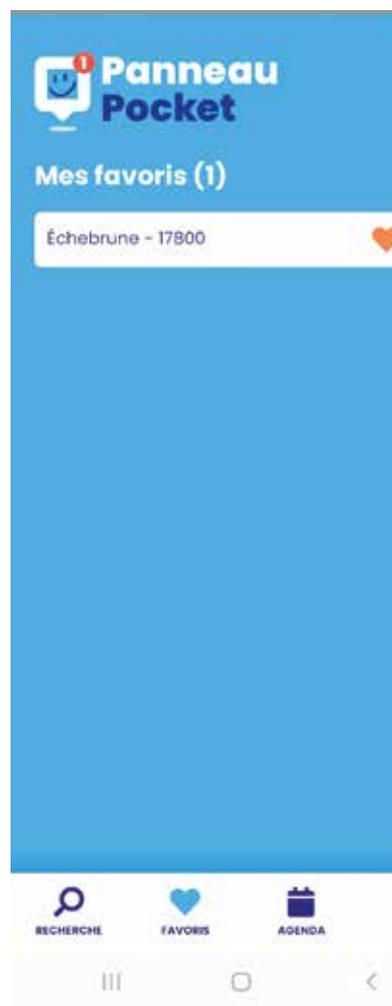
## **Fréquentez le site web de notre commune sur ordinateur ou sur smartphone :**

- lisez nos actualités mises à jour toutes les semaines ; suivez les liens vers d'autres pages et sites pour le complément d'informations
- explorez la commune, son église, son patrimoine naturel et son histoire ; admirez les photos remarquables contribuées par cinq photographes de la commune (et d'autres à venir...)
- découvrez la Mairie, les élus, les services municipaux, l'école, les entreprises et artisans, la vie associative
- téléchargez les comptes rendus du Conseil et les Bulletins Municipaux
- informez-vous des événements et activités passés et à venir, chez nous et dans les environs
- téléchargez les menus de la restauration scolaire
- consultez les informations pratiques (Salle des Fêtes, gestion des déchets...) et ce qui est bon à savoir.

Le site web d'Echebrune est notre vitrine numérique. En le consultant régulièrement, vous le ferez vivre. Les statistiques de fréquentation lui permettent d'être répertorié sur les moteurs de recherche. Nous comptons sur vous !

## ***Panneau Pocket, l'outil indispensable***

Cette application pour smartphones permet à la Mairie d'envoyer des messages d'alerte et des informations ponctuelles à tout moment. C'est un outil indispensable pour nous et pour vous si vous êtes connecté. Téléchargez l'application, c'est gratuit, offert par la Communauté des Communes. Si vous avez des questions, contactez la Mairie.



# Travaux extérieurs

- Fixation du câble d'alimentation électrique du Temple **1 - 2**
- Réalisation d'une plate-forme conteneurs à Usson **3**
- Film de protection solaire à la salle des fêtes **4**
- Alimentation électrique de l'Antenne du bois de Meussac et renforcement du réseau **5**
- Vitre de protection à l'abribus d'Usson **6**



# Travaux divers

Tout au long de l'année le cantonnier veille au bon entretien de la commune.

Ainsi en est-il - à titre d'exemple - de la réfection de la peinture de la grille de l'école, de la plantation des arbres, du bouchage de trous dans la voirie, de l'entretien du cimetière ou de la mise en place d'une nouvelle chaîne sur la voie d'accès à l'église (l'ancienne ayant « disparu »).



# Le Recensement 2023

Cette année, Echebrune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier.

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, l'agent recenseur, Gwendoline MACQRET, recrutée par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne sur internet est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune ; moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier ?

Contactez la Mairie :

Par courriel : [mairie@echebrune17.fr](mailto:mairie@echebrune17.fr)

Ou téléphone : 05 46 96 37 88



## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal
3. Identifier les besoins sur un plan général en termes d'équipements publics collectifs (écoles, maisons de retraite, structures sportives etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



**Recensement de la population 2023**

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

**C'est sûr !**  
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.  
Pour en savoir plus

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠ Le recensement de la population est gratuit !

# Cinéma en Plein Air, le 15 juillet 2022

Offert par la Communauté des Communes dans le cadre des Estivales de Haute Saintonge, le Cinéma en Plein Air a fait partie de nos événements de l'été 2022. « Les Deux Alfred », film de Bruno Podalydès, sorti en 2020, avec Denis Podalydès de la Comédie Française, son frère Bruno et l'excellente actrice Sandrine Kiberlain, a été projeté le soir du 15 juillet sur l'esplanade de l'église d'Echebrune. La complicité des frères Podalydès est évidente dans ce film désopilant et satirique sur l'absurdité du monde moderne. Sandrine Kiberlain est hilarante en femme d'affaires impitoyable et névrosée - qui craque ! Le bon entendement triomphe et tout finit bien. Notre public a applaudi le « happy end ».

Sur l'esplanade de notre église en pleine canicule, nous avons apprécié ce moment de fraîcheur et d'évasion sous un beau ciel étoilé. Seuls la cloche de l'église et le passage des hirondelles ont détourné momentanément notre attention. Évidemment la date n'était pas idéale en plein « pont » du 14 juillet, peu de personnes ont profité de la buvette tenue par le Comité des Fêtes dès 21h. Le public est arrivé à la tombée de la nuit pour voir le film.

Un spectacle gratuit est appréciable, c'était le moment d'en profiter. Merci à la Communauté des Communes, merci au Comité des Fêtes et aux organisateurs de cet événement agréable.



# Concert Eurochestries du mercredi 3 août 2022

Le Festival Eurochestries est un fleuron culturel de notre région et une belle oeuvre de fraternité internationale. Tous les ans de jeunes musiciens très talentueux venant du monde entier se rencontrent en Charente-Maritime. Ils découvrent notre pays et nous apportent, jusque dans nos communes rurales, une belle musique venue d'ailleurs.

En 2022 les organisateurs ont dénombré 330 musiciens, 11 nationalités, 60 concerts dans 45 communes en Charente-Maritime, 5 en Charente et 4 en Gironde. Un beau succès pour la 33<sup>ème</sup> année du Festival et une belle image de marque pour notre département.

Dans une lettre du 14 septembre 2022 nous remerciant de notre participation, le Président d'Eurochestries, Claude Révolte, nous dit : « Cette réussite, nous vous la devons aussi : vous avez fait en sorte que tout soit parfait pour l'accueil des musiciens, l'organisation du concert, le repas et la convivialité. Merci. »

Cette année le Brésil était à l'honneur. Nous étions heureux d'accueillir les musiciens du quatuor à cordes « Zuca » qui venaient en France pour la première fois. Après une visite de la distillerie Bel Ange et un repas à la Salle des Fêtes, ils ont donné un concert magnifique dans notre église romane.

Une centaine de personnes ont applaudi un programme varié de musique classique et moderne, essentiellement brésilienne. Une belle ambiance sud-américaine assurée !

C'est un privilège de soutenir les Eurochestries. Forts du succès des concerts en 2021 et 2022 nous renouvelons notre participation pour l'été prochain.

Venez nombreux !

(Pour en savoir plus, voir le site [echebrune17.fr](http://echebrune17.fr) page Évènements.)



# Journée du 11 novembre 2022

## Commémoration de l'Armistice

Un petit groupe d'Echebrunois s'est rassemblé à 11 heures au cimetière autour du Maire et des conseillers pour la cérémonie commémorative du 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la Guerre 1914-1918. Une gerbe a été déposée sur le Monument aux Morts et une minute de silence a été observée en l'honneur des soldats morts pour la France dans toutes les guerres récentes. Un beau soleil a éclairé ce moment émouvant dans le cimetière magnifiquement fleuri.



## Repas des Aînés d'Echebrune

A l'issue de la cérémonie de commémoration de l'Armistice, le traditionnel déjeuner de nos aînés s'est tenu à la Salle des Fêtes de Meussac, en compagnie du Maire et des élus de la commune. Une cinquantaine de convives ont apprécié un repas délicieux et copieux. Comme tous les ans (à l'exception de 2020), c'était l'occasion de nous retrouver et passer un moment amical et festif ensemble. Cela témoigne de la convivialité de notre commune.

Merci beaucoup aux Echebrunois qui ont répondu présents. Et un grand merci à l'adjointe et aux conseillers qui ont organisé cet agréable évènement.



# Soirée « bienvenue » 2022

Vendredi 2 décembre au soir dans la Salle des Fêtes, le Maire, les conseillers et les secrétaires de Mairie étaient heureux d'accueillir des personnes nouvellement arrivées à Echebrune et de leur souhaiter la bienvenue dans la commune. Egalement conviés à cette soirée, les bébés nés depuis le début de notre mandat en 2020, avec leurs parents bien sûr. Pas de pleurs, juste une adorable compagnie ! Et un petit cadeau pour chacun d'eux.

Une trentaine de convives, petits et grands, se sont rassemblés autour d'un « apéro » bien garni et joliment présenté. Les conversations allaient bon train, c'était un plaisir de rencontrer ces nouveaux voisins venus d'ailleurs. Beaucoup ont dit leur appréciation de notre environnement rural, le bon air, l'espace et les panoramas magnifiques. Et surtout, que de compliments pour notre petite école ! Les parents sont unanimes sur la qualité de l'enseignement et le bénéfice pour leurs enfants d'être scolarisés chez nous. Notre commune rajeunit, c'est une belle promesse pour l'avenir !

Merci aux deux conseillères qui ont organisé cette petite fête. À nos invités, merci beaucoup d'avoir répondu présents. Au plaisir ! Nous restons à votre disposition.



## Carnet 2022

### Naissances

Anastasia LEFEVRE	Rouchave
Clément BOURREAU	Figers
Gaspard DAVID	Figers
Alexandre JAMES	Figers
Alexy PINSON	La Combe des Vaux
Leya MOYAN	Usson
Emma BOUX	Rouchave
Léïa LEKEHAL	Figers

Nos félicitations aux heureux parents et bienvenue aux bébés !

### Décès

Claude BELUJON	Usson
Julien CHARRASSIER	Echebrune
Pierre CHOIME	Le Puy Haut
Christine SEGUIN, épouse BOSSUET	Meussac

Nos sincères condoléances aux membres des familles.

# Écoles

On ne répétera jamais assez que l'école est un élément essentiel de la commune. C'est le témoignage de sa vitalité et du service rendu à ses habitants.

## Rentrée des classes

La rentrée scolaire a conforté le SIVOM dans cette certitude. De 34 élèves l'an dernier, nous en comptons 39 cette année (Biron : 5 GS maternelle, 4 CP et 11 CE1 - Echebrune : 6 CE2, 6 CM1, 7 CM2).

Les prévisions pour les prochaines années laissent espérer un maintien à ce niveau, ce qui, dans le contexte d'une démographie à la baisse, révèle une situation très satisfaisante.

Concernant la cantine, le ticket du repas a été augmenté à 3,10 € (+ 3%), alors même que l'approvisionnement a augmenté de 5 %.

Lors de l'année scolaire 2021-2022, 4 406 repas ont été servis. Le prix de revient alimentaire du repas était de 3,28 €.

Toutes charges confondues – personnel, énergies, fournitures diverses- le coût du repas étant de 12,20€, le syndicat Biron/Echebrune assure une dépense totale 40 361€ de 9,16 € par repas (soit 27 042 € et 6,13 € pour Echebrune).

## École de Biron

À la rentrée, Maîtresse Béatrice est revenue à l'école de Biron. Léa nous a rejoint ainsi que onze nouveaux élèves. Nous avons maintenant un tableau blanc interactif et Maîtresse Béatrice a changé l'aménagement de la classe.



Nous sommes inscrits au projet découverte d'instruments avec l'École des Arts de Haute-Saintonge.

Nous participons au projet école et cinéma. Nous sommes allés voir un premier film *Mon voisin Totoro*, jeudi 20 octobre au cinéma de Pons.

Nous avons participé au projet école du poney aux Écuries du Val de Seugne avec Stéphanie tous les lundis du 7 novembre au 5 décembre.



Vendredi 18 novembre, nous avons découvert le piano droit et la clarinette.

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre, nous avons découvert le violon, le violon alto et le violoncelle.

Le 5 décembre, nous avons fait un spectacle de poney devant les parents.



Texte produit en dictée à l'adulte par les élèves de GS-CP-CE1 de l'école de Biron, le vendredi 9 décembre 2022

## École d'Echebrune : petite école, mais grands projets !

Jeudi 22 septembre, la classe est partie à la découverte du site de fouilles archéologiques Chez Pinaud, non loin des Antilles de Jonzac. L'équipe d'archéologues nous a reçus pendant une heure et a répondu à toutes les questions que les enfants avaient préparées.



Le site, d'importance mondiale, montre que des hommes de Néandertal sont venus là chasser le renne et le cheval, probablement pendant des siècles, car la falaise en arc de cercle qui entourait les lieux à l'époque, rendait la chasse plus facile. Les enfants ont montré beaucoup d'intérêt pour le métier d'archéologue ainsi que pour les découvertes sur le site : de nombreux os et des outils.

Cette année encore, la classe participe au dispositif École et Cinéma et est allée voir « Mon Voisin Totoro » d'Hayao Miyazaki au cinéma Le Vauban de Pons. Elle verra ainsi deux autres films au cours de l'année scolaire : « Le Chien Jaune de Mongolie » en janvier et « Billy Elliott » au printemps. La classe ne manque pas non plus d'activités extérieures.

En partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (Paris), les élèves comptent chaque semaine les oiseaux qui se posent sur les arbres et la pelouse de l'école. Ces observations permettent aux chercheurs de mesurer l'impact du réchauffement climatique sur les oiseaux et les enfants apprennent ainsi la démarche scientifique et sa nécessaire rigueur.

Dans le cadre de l'éducation musicale, nous sommes inscrits au projet Présentation d'instruments de musique organisé par

l'Éducation Nationale et l'École des Arts de Haute Saintonge, et financé par la Communauté des Communes. En novembre, les enfants ont ainsi déjà assisté à deux présentations à la salle des fêtes de Pons et ils ont découvert le piano, la clarinette, le violon, l'alto et le violoncelle.

Puis, guidés par les musiciens, ils ont pu essayer de jouer à leur tour. La classe assistera en janvier à un concert éducatif au Centre des Congrès de Jonzac.



Le sport n'est pas oublié : si cette année, la classe a dû laisser sa place pour le canoë kayak à d'autres écoles qui n'en avaient pas bénéficié depuis longtemps, elle est inscrite à l'USEP pour rencontrer les écoles voisines lors de journées sportives (rugby, randonnée, course d'orientation, jeux traditionnels) et elle a commencé les séances de natation qui se poursuivront après une pause en janvier, jusqu'en mars. Le cycle rugby testé l'an dernier est reconduit, toujours avec un encadrant de la Fédération, à la grande joie de tous les petits rugbymen.

Enfin, le 16 décembre, les deux classes du RPI se sont retrouvées pour présenter leur spectacle de Noël à la salle des fêtes de Biron. Au programme, chants et poésie pour les petits et théâtre pour les grands, puis percussions corporelles et chants pour tous les enfants. Après le spectacle, le Père Noël a distribué des cadeaux aux deux classes et tous se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par l'association de parents d'élèves pour un moment convivial.

# APE Biron-Echebrune 2022-2023



En septembre dernier, l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Biron et Echebrune s'est réunie pour son Assemblée Générale.

Il a été voté le renouvellement du bureau et nous avons pu accueillir de nouveaux parents d'élèves bénévoles au sein de l'Association.

Ce fut aussi le moment de faire le point sur les manifestations réalisées durant l'année scolaire 2021-2022.

L'Association de Parents d'Elèves est une association indépendante et à but non lucratif (loi 1901).

Elle a pour but non seulement de créer un lien entre les maîtresses et les parents en dehors des

« obligations scolaires » mais

aussi de dynamiser l'école grâce à des événements extra-scolaires pour nos enfants : la Bourse à l'Enfance, la fête de Noël ou bien la Kermesse de l'école qui clôture l'année scolaire de nos enfants.

L'argent récolté lors des manifestations et actions proposées sert en priorité à diminuer le coût de chaque sortie scolaire, activité ou projet proposés par les enseignantes ou à équiper les classes.

## **Pour l'année scolaire 2021-2022, l'APE a organisé 9 manifestations et actions.**

### ● Le goûter de Noël

Pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle fête de Noël des Écoles de Biron et Echebrune n'a malheureusement pas pu avoir lieu à cause du contexte sanitaire. L'APE a tout de même offert un goûter de Noël pour chaque enfant.

### ● Les calendriers de l'Avent et la vente de sapins

### ● La vente de chocolats, la vente de madeleines et la vente de fleurs.

### ● Une soirée Carnaval a été organisée par l'APE le 2 avril 2022 à la Salle des Fêtes de Biron.

### ● Le spectacle de fin d'année et la kermesse qui ont eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la Salle des Fêtes de Biron.

## **Pour l'année scolaire 2022-2023, l'APE a été heureuse d'organiser :**

### ● La fête d'Halloween le dimanche 30 octobre à la Salle des Fêtes d'Echebrune.

L'après-midi a commencé par un goûter, puis les enfants ont pu participer à des ateliers créatifs. Les enfants sont allés à la chasse aux bonbons dans les rues de Meussac et Figers déguisés. La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif dinatoire. Ce fut un très beau moment de partage.

### ● La vente de chocolat et la vente de madeleines Bijou.

### ● La Bourse à l'Enfance qui s'est tenue le dimanche 13 novembre à la Salle des Fêtes de Biron et qui a affiché complet par le nombre d'exposants présents ce jour-là.

### ● Le spectacle de Noël des écoles s'est tenu à la Salle des Fêtes de Biron le vendredi 16 décembre. Un apéritif a été offert par l'Association.

### Le dimanche 30 avril 2023, l'APE organisera sa randonnée pédestre sur la commune d'Echebrune.

Enfin, le spectacle de fin d'année et la kermesse auront lieu le vendredi 30 juin à la Salle des Fêtes d'Echebrune.

**Les membres de l'APE Biron-Echebrune vous souhaitent une belle année 2023 !**



# La vie associative

## Comité des fêtes

Elle nous paraît bien loin la dernière festivité du comité des fêtes ! En cause la covid et par la suite, l'arrêt de plusieurs bénévoles pour diverses raisons.

Lors de notre apéro-concert du 17 juin dernier, nous vous avons lancé un appel pour vous inviter à nous rejoindre, sans quoi le comité des fêtes disparaîtrait. Opération réussie puisqu'aujourd'hui, le nombre de bénévoles au sein de ce comité est légèrement supérieur à celui d'avant covid. Nous pouvons donc enfin repartir avec l'entrée de ces nouveaux bénévoles à qui nous souhaitons la bienvenue dans cette association joviale et festive.

Une présentation de l'ensemble du comité aura lieu lors de notre prochaine manifestation le samedi 28 janvier pour la soirée Tartiflette, les inscriptions sont possibles auprès de **Jérôme 06 72 00 47 92** ou **Frédéric 06 07 67 12 62**. La salle des fêtes ayant un nombre de places limitées, nous vous invitons à réserver le plus tôt possible.

Nous procédons actuellement à une remise à plat de tout l'administratif à la suite de notre assemblée générale du mois d'octobre avec l'élection d'un nouveau bureau.

### Manifestions prévues :

- samedi 28 janvier : soirée Tartiflette, animée par Manu de La Fête en Musique,
- vendredi et samedi de l'Ascension : Fête de l'Ascension (sous réserve),
- un samedi à déterminer en octobre ou novembre : soirée année 80 (sous réserve).

### Le bureau :

Président : Frédéric PAQUET

Vice-Président : Jérôme LEFEBVRE

Secrétaire : Brigitte ARCHAMBAUD

Secrétaire adjoint : Francis GABORIAUD

Trésorière : Sandrine LAURENT

Trésorier-adjoint : Ludovic BILLOIRE



*L'ensemble du comité des fêtes vous souhaite une très bonne année 2023*

**Le Président**

## Association de chasse

L'association communale de chasse agréée d'Echebrune (ACCA) se porte bien malgré un effectif vieillissant et de plus en plus faible (moins 30 % en 10 ans et seulement 3 jeunes chasseurs durant la même période). Le petit gibier est là, surtout le lièvre et le lapin qui, lui, dans certains secteurs, cause des dégâts aux cultures. La saison passée, la société a réalisé des battues de destruction



pour réduire les effectifs de lapins (69 tués) et cette saison, nous sommes déjà à 20 tués. Pour le gibier à plume, il y a peu de sauvage. L'ACCA participe à la réintroduction du faisan de Mandchourie dans le cadre d'une opération départementale initiée et dirigée par la Fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime (FDC17) et a procédé au lâcher de 40 faisans en août dernier (20 aux abords de Figers et 20 au Logis d'Usson) et interdit la chasse de cet oiseau. Le grand gibier se porte beaucoup mieux, les chevreuils sont partout, dans les vignes et dans les bois. La société a 18 attributions pour la saison. Pour le sanglier, celui-ci ne se cantonne pas sur le territoire mais y circule beaucoup et nous en avons 4 à tuer. L'ACCA participe, avec la FDC17, au suivi de la propagation de la tuberculose bovine par le sanglier et le blaireau.

Il faut malheureusement noter certains comportements inadmissibles, tant du côté des chasseurs que des autres usagers de la nature. En effet, certains chasseurs ne respectent pas les animaux de compagnie qui divaguent. Ils vont chasser dans la zone interdite des 150 m autour des maisons. Et du côté des autres usagers de la nature, il y a quelques automobilistes qui ne tiennent pas compte des panneaux de signalisation de battue (en particulier sur la route qui va d'Echebrune à Coulonges). Ils accélèrent à la vue des gilets oranges, mettant en danger les chiens et leurs accompagnateurs ou roulent sur le bas-côté pour projeter de la boue ou de l'eau sur les chasseurs. Un minimum de savoir-vivre de part et d'autre pourrait certainement éviter ces comportements regrettables.

Et par Saint-Hubert, bonne année 2023 à tous !

## Club de scrabble

De six à huit personnes se rencontrent régulièrement le jeudi après-midi en salle du conseil, toujours dans la bonne humeur et l'émulation, pour progresser dans la connaissance des mots.

## Crèche de Noël

Comme chaque année, quelques personnes de la commune ont confectionné une crèche de Noël à l'église que les visiteurs ont pu apprécier.



# Location de la Salle des Fêtes

## Tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Les tarifs de location s'établissent selon le tableau ci-dessous.
- Un chèque de caution de 1 000 € est demandé ;  
150 € seront retenus si la salle et les toilettes ne sont pas rendues propres.
- Les éventuelles dégradations sont à la charge du locataire.
- La commune décline toute responsabilité pour les dommages d'accident, d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux. Le locataire doit s'assurer des garanties de son assurance Responsabilité Civile et fournir une attestation de l'assurance ou une copie.

### Été • Du 15 avril au 15 octobre

	1 Jour (avec cuisine)	Week-end (avec cuisine)
COMMUNE	130 €	180 €
HORSCOMMUNE	160 €	210 €
	1 Jour (sans cuisine)	Week-end (sans cuisine)
COMMUNE	100 €	150 €
HORSCOMMUNE	130 €	180 €

### Hiver • Du 16 octobre au 14 avril

	1 Jour (avec cuisine)	Week-end (avec cuisine)
COMMUNE	170 €	220 €
HORSCOMMUNE	200 €	250 €
	1 Jour (sans cuisine)	Week-end (sans cuisine)
COMMUNE	140 €	190 €
HORSCOMMUNE	170 €	220 €

### Réunions :

**Sans cuisine pour 3 heures maximum :**

• **Tarif été :**

commune 50 €, hors commune 70 €.

• **Tarif hiver :**

commune 60 €, hors commune 80 €.

**Les prix incluent la consommation de gaz et d'électricité.**

# *Echebrune*

## *Janvier 2023*



### Mairie

15, rue de la Mairie  
17800 ECHEBRUNE

☎ 05 46 96 37 88

*mairie@echebrune17.fr*

*Site internet :*

***<https://www.echebrune17.fr>***

### **Horaires d'ouverture :**

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Le mercredi de 9h à 12h

Le vendredi de 14h à 18h